

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIER

(A remettre obligatoirement à l'association organisatrice)

Participation au vide grenier organisé par l'association BIARRITZTARRAK le dimanche 12 avril 2026 à partir de 9h00 à 18h au mur à gauche de Plaza Berri (42 Av du Maréchal Foch – 64 200 Biarritz).

Renseignements et inscriptions par mail : biarritzarrak@orange.fr

Contact par téléphone au 05 59 22 17 07

Sur place, toute la journée : buvette, restauration diverse

- Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Né(e) le

Ville :

Département :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél.

Délivré(e) le

par

- Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant (e)

- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)

- n'avoir pas participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

(Article R321-9 du Code pénal)

- Emplacement :

.....fois 1 mètre sans table en intérieur (5€ / m)

Avec indiquez le nombre de table(s) à 2€ la table (la taille des tables est aléatoire (de 1.8m à 2.20m).

Total : soit€

- Pièces justificatives à fournir :
 - photocopie recto verso de la pièce d'identité
 - règlement intérieur signé
 - attestation / inscription dûment remplie
 - règlement à l'ordre de « Biarritzarrak » par chèque, en espèce ou par helloasso.

Fait à

le

Signature



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1) Le vide-grenier est organisé par l'association Biarritzarrak et se tiendra le dimanche 12 avril 2026 à partir de 9h00 à 18h au mur à gauche de Plaza Berri (42 Av du Maréchal Foch – 64 200 Biarritz).

Les exposants seront accueillis à partir de 7h30. L'installation devra être terminée pour 9h00.

Le vide-grenier est ouvert à tous les particuliers de 9h00 à 18h00.

2) Il est réservé aux particuliers, non professionnels, autorisés à vendre leurs biens et objets personnels. Il est rappelé que la loi interdit les actes de commerce.

3) Les emplacements seront attribués par les organisateurs dans la mesure du possible en respectant les demandes signalées à l'inscription et ne pourront être contestées. Les participants sont priés de communiquer les renseignements demandés pour leur enregistrement au registre de la manifestation (photocopie recto-verso de la carte d'identité) et s'engagent à l'exactitude des informations fournies.

4) Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. Seuls les organisateurs seront habilités à le faire si nécessaire.

5) Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, litige, casse, vol...

Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits inflammables, armes diverses, objets contre fait, tout produit neuf en quantité laissant supposer une activité commerciale, etc...).

L'organisateur est couvert par une assurance de responsabilité civile organisateur. Les exposants participent sous leur propre responsabilité civile.

6) Les places non occupées après 10h ne seront plus réservées et pourront être éventuellement attribuées à d'autres exposants. Les sommes versées resteront dans ce cas acquises aux

organisateurs à titre d'indemnités. En cas d'impossibilité, aviser dès que possibles les organisateurs, soit 48 heures avant la manifestation.

7) La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne le respectant pas sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement.

Date :

Signature :